



Région : BRETAGNE
Département : MORBIHAN
Arrondissement : LORIENT
Commune : NOSTANG

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

Membres en exercice : 19

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Désignation du secrétaire de séance : Claude CONAN

Information des conseillers sur les décisions de Monsieur Le Maire prises dans le cadre de sa délibération de délégation de compétences

| NUMÉRO D'ORDRE | INTITULÉ | VOTE |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| DE-2024-06-01 | Modification des affectations de résultats de 2023 sur 2024 – annule et remplace | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-02 | Décision modificative numéro 1 du budget principal | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-03 | Décision modificative numéro 1 du budget annexe mouillages en ria d'Étel | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |

| | | |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DE-2024-06-04 | Décision modificative numéro 1 budget annexe assainissement | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-05 | Contrat d'association 2024 | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-06 | Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-07 | Modification du tableau des effectifs | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-08 | Modification du RIFSEEP | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-09 | Recrutement de saisonniers | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-10 | Création d'emplois non-permanents | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |
| DE-2024-06-11 | Etude de faisabilité d'un bâtiment centre de loisirs et restauration scolaire | <u>Voix :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 4 (Anne-Françoise LE BIHAN, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN et Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN) |
| DE-2024-06-12 | Convention relative à la réalisation de l'étude « concilier zones de mouillages et environnement à l'échelle du bassin de navigation de | <u>Voix :</u> Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 |

| | | |
|---------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | la Ria d'Étel » - Avenant financier numéro 1 | |
| DE-2024-06-13 | Droit de préemption urbain | <p style="text-align: right;"><u>Voix :</u></p> <p>Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0</p> |
| DE-2024-06-14 | Subvention aux associations - Re- port | <p style="text-align: right;"><u>Voix :</u></p> <p>Pour : 10 Contre : 7 (Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN , Monsieur le Maire et Anne- Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD) Abstention : 0</p> |

| | | |
|----------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Jean-Pierre GOURDEN Présent | Christophe TERRES Présent | Marie LE QUINTREC Présente |
| Claude CONAN Présent | Ghislaine BROQUARD Présente | Denis L'ANGE Ayant donné pouvoir à Claude CONAN |
| Dominique TRECANT Présent | Renée GAIVORT Présente | Anne-Françoise LE BIHAN Ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD |
| Thibault DE LA MOTTE Absent excusé | Véronique PERON Présente | Didier LE CHANU Présent |
| Nolwenn GENTIL Présente | Pierre-Alain LOEZIC Présent | Lucie KOWAL Présente |
| Philippe DEPUTTE Présent | Solenn LOEZIC Présente | Jean-François THIEBOT Présent |
| Myriam ROSSOLIN Absente excusée | | |

Mairie de NOSTANG
 2, rue Paul Le Roux
 56690 NOSTANG
 ☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
 Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
 Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
 Myriam ROSSOLIN, Absente
 Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

MODIFICATION DES AFFECTATIONS DE RESULTAT DE 2023 SUR 2024 – ANNULE ET REMPLACE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DE-2024-03-03 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 sur 2024.

Le conseil municipal a approuvé les affectations de résultats de 2023 sur 2024 lors de sa séance du 22 avril dernier. Celles-ci comportent des erreurs qu'il convient de modifier.

Pour le budget principal, le report en investissement ne tient pas compte du solde des années antérieurs.

Il est proposé au conseil municipal d'annuler et de remplacer les affectations de résultats afin de les rendre conformes aux dispositions législatives de la manière suivante.

| Section de fonctionnement | |
|----------------------------------------------|----------------|
| Recettes 2023 | 1 643 677.60 € |
| Dépenses 2023 | 1 394 853.06 € |
| | |
| Résultats de fonctionnement 2023 | 248 824.54 € |
| Résultats fonctionnement antérieurs reportés | 698 133.79 € |
| | |
| Résultat de fonctionnement à affecter | 946 958.33 € |

| Section d'investissement | |
|------------------------------------------------|----------------|
| Recettes 2023 | 1 262 304.90 € |
| Dépenses 2023 | 708 555.49 € |
| Résultats d'investissement 2023 | 553 749.41 € |
| Résultats d'investissement antérieurs reportés | -25 646.66 € |
| Résultat d'investissement à affecter | 528 102.75 € |

| Résultat 2023 | |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement 2023 | 1 394 853.06 € |
| Recettes de fonctionnement 2023 | 1 643 677.60 € |
| A. Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 | 248 824.54 € |
| B. Résultats de fonctionnement antérieurs reportés | 698 133.79 € |
| C. Résultat de fonctionnement à affecter = A+B | 946 958.33 € |
| D. Solde d'exécution 2023 d'investissement | 553 749.41 € |
| E. Résultats d'investissement antérieurs reportés | -25 646.66 € |
| F. Résultats d'investissement à affecter = D+E | 528 102.75 € |
| G. Solde des restes à réaliser d'investissement | |
| Restes à réaliser - Dépenses | 760 344.87 € |
| Restes à réaliser - recettes | - € |
| Besoin de financement | - 760 344.87 € |
| Excédent de financement | |
| H. Besoin de financement ou excédent d'investissement = F+G | - 232 242.12 € |
| Affectations sur 2024 | |
| I. Report en investissement (001) | 528 102.75 € |
| J. Report en fonctionnement | |
| Affectation de résultat en 002 | 714 716.21 € |
| Affectation en 1068 | 232 242.12 € |

Pour le budget annexe assainissement, la même erreur pour le report d'investissement a été commise, et les restes à réaliser en dépenses pour un montant de 39 515.61 euros n'ont pas été pris compte.

Il est proposé au conseil municipal d'annuler et de remplacer les affectations de résultats afin de les rendre conformes aux dispositions législatives de la manière suivante.

Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

DECISION MODIFICATION NUMERO 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Au vu de la modification de l'affectation du résultat, et d'erreurs enregistrées sur le BP 2024 voté au mois d'avril, il est proposé au conseil municipal la décision modificative numéro 1 du budget principal :

DM 1

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| R-002 : Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 714 716.21 € |
| TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 714 716.21 € |
| D-65736211 : Subv. de fonct. aux BA et régies admn. non dotés perso morale | 0.00 € | 3 007.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 3 007.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 3 007.00 € | 0.00 € | 714 716.21 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 528 102.75 € |
| TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 528 102.75 € |
| R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 232 242.12 € |
| TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 232 242.12 € |
| D-1641 : Emprunts en euros | 0.00 € | 14 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € | 14 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 14 000.00 € | 0.00 € | 760 344.87 € |
| Total Général | | 17 007.00 € | | 1 475 061.08 € |

Il est proposé également au conseil municipal de ne pas autoriser Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sans passage délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative numéro 1 du budget principal telle que présentée ;
- N'AUTORISE PAS monsieur Le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sans passage en délibération du conseil municipal.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,
 Claude CONAN



Le Maire
 Jean-Fierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

DECISION MODIFICATION NUMERO 1 DU BUDGET ANNEXE MOUILLAGES EN RIA D'ETEL

VU la délibération DE-2024-03-06 en date du 22 avril 2024 Approuvant les budgets primitifs.

Le budget a été voté en déficit de 3 007 €, ce qui n'est pas permis. Il convient de le modifier afin de régulariser l'équilibre.

Soit la proposition de décision modificative suivante :

DM 1

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| R-74 : Subventions d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 3 007.00 € |
| TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 3 007.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 3 007.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 3 007.00 € |

Il est proposé également au conseil municipal de ne pas autoriser Monsieur Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sans passage délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative numéro 1 du budget annexe Mouillages en Ria d'Etel telle que présentée ;
- N'AUTORISE PAS monsieur Le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sans passage en délibération du conseil municipal.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,

Claude CONAN



Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Au vu de la modification de l'affectation du résultat, et d'erreurs enregistrées sur le BP 2024 voté au mois d'avril, il est proposé au conseil municipal la décision modificative numéro 1 du budget assainissement :

DM 1 Assainissement

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit) | 0.00 € | 0.00 € | 39 516.61 € | 0.00 € |
| TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit) | 0.00 € | 0.00 € | 39 516.61 € | 0.00 € |
| D-072 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 07 : Charges exceptionnelles | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 39 516.61 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R-1004 : Réserves réglementées | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| R-1008 : Autres réserves | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 39 516.61 € |
| TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 39 516.61 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 39 516.61 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative numéro 1 du budget annexe assainissement telle que présentée.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,

Claude CONAN



Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE SAINTE-ANNE – 2024

Les classes de l'école privée Sainte-Anne sont soumises au régime du contrat d'association (suivant avenant n°3 en date du 11 décembre 2001, avec effet à la rentrée scolaire 2001 / 2002).
Ce contrat permet à l'école Sainte Anne de bénéficier d'une participation financière calculée en fonction du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique.

Ainsi, il a été procédé au calcul des frais de fonctionnement de l'école publique Les Aigrettes pour l'année 2023. Il en résulte une participation financière au titre de l'année civile 2024 de 36 912,30 €. CF le document annexé.

Cette participation financière sera mandatée à l'association gestionnaire de l'établissement, en quatre versements trimestriels (trois versements de 12 304,10 €) et imputée à l'article 6574 du budget communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- FIXE la participation financière 2024 à 36 912,30 €
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;
- AUTORISE la signature des documents afférents ;
- AUTORISE si nécessaire, le versement d'un acompte à hauteur de 10 % du montant de l'exercice 2024 avant le vote de budget primitif 2025 et le calcul du coût de fonctionnement de la participation de l'année 2025.

Certifié conforme, le 26/06/2024

**Le secrétaire de séance,
Claude CONAN**



**Le Maire
Jean Pierre GOURDEN.**



CONTRAT D'ASSOCIATION - POUR ANNEE 2024

| | Montant des dépenses |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1. Entretien des locaux affectés à l'enseignement - Travaux en régie | 5 463.32 € |
| 2. Entretien et renouvellement du matériel et du mobilier - fourniture de matériaux, d'équipement et maintenance | 13 806.45 € |
| a. Fournitures diverses - 6068 | 3 313.34 € |
| b. Locations mobilières - 6135 | 1 036.80 € |
| c. Fourniture de petit équipement - 60 632 | 0.00 € |
| d. Entretien et réparations de bâtiments publics - 615 221 | 0.00 € |
| e. Autres biens mobiliers - 615 58 | 2 074.80 € |
| f. Maintenance - 61 56 | 3 642.90 € |
| g. Redevances pour services rendus - 6284 | 1 632.84 € |
| h. Prestations de services - 611 | 2 105.77 € |
| 3. Achat de registre et imprimés à l'usage des classes | 0.00 € |
| 4. Frais de chauffage, d'eau, d'électricité et de nettoyage des locaux à usage des élèves | 7 722.84 € |
| a. Fourniture de produits d'entretien | 1 417.81 € |
| b. consommation d'eau et d'assainissement | 1 182.55 € |
| c. Chauffage et fuel | 0.00 € |
| d. éclairage et électricité | 5 122.48 € |
| 5. Rémunération du personnel d'entretien | 17 811.60 € |
| a. Personnel extérieur 62 18 | 1 825.90 € |
| b. Frais de ménage agent 1 | 3 668.52 € |
| c. Frais de ménage agent 2 | 4 083.48 € |
| d. Frais de ménage agent 3 | 3 803.24 € |
| e. Frais de ménage agent 4 | 4 430.46 € |
| 6. Rémunération ASTEM | 31 089.4600 € |
| a. Rémunération école agent 1 | 0.00 € |
| b. Rémunération école agent 2 | 15 970.37 € |
| c. Rémunération école agent 3 | 15 119.09 € |
| 7. Frais de téléphonie, internet et fax | 455.5600 € |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE LES AIGRETTES | 76 349.23 € |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Total des dépenses de fonctionnement école Les Aigrettes année 2023 | 76 349.23 € |
| Effectifs Les Aigrettes au 1er janvier 2024 | |
| Elémentaires | 92 |
| Maternelles | 39 |
| Total | 131 |
| Coût d'un élève de l'école Les Aigrettes | |
| Coût d'un élémentaire ((Total - ATSEM) / Nombre d'enfant total) | 345.4944 € |
| Coût d'un maternelle ((ATSEM/ nombre de maternelles)+ Coût d'un élémentaire) | 1 142.6601 € |
| Effectifs Saint-Anne au 1er janvier 2024 | |
| Elémentaires | 44 |
| Maternelles | 19 |
| Total | 63 |
| Participation contrat d'association 2024 | |
| Elémentaires (coût élémentaire * nombre d'élèves) | 15 201.76 € |
| Maternelles (coût mater * nombre d'élèves) | 21 710.54 € |
| Total | 36 912.30 € |



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 mars dernier.

En application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique.

Monsieur le Maire explique que le taux de promotion d'avancement de grade est fixé librement par l'organe délibérant, l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique ne prévoit pas de critère de détermination ni d'obligation de motivation.

Il est proposé 0aux conseillers municipaux de fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Il est précisé que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

| Catégorie | Cadre d'emplois | Grade | Taux en % |
|-----------|----------------------|--------------------------------------------------------|-----------|
| C | Adjointes techniques | Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 100 % |

Monsieur le Maire précise que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 12 mars 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- RETIENT le taux de promotion tel que prévu sur le tableau ci-dessus.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,
Claude CONAN



Le Maire
Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etai^{ent} présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etai^{ent} absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ND CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU la délibération fixant le taux de promotion pour l'avancement de grade

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024, dans le cadre des possibilités d'avancement de grade d'un agent. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, et au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné et aux dispositifs en vigueur dans la collectivité.

Soit la modification du tableau des effectifs suivantes (ajout en rouge) :

| Cadres ou emplois | Catégorie | Effectif | DHS |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Filière administrative | | | |
| Attaché | A | 1 | 35 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | C | 1 | 35 |
| Adjoint administratif | C | 1 | 28/35 |
| Filière technique | | | |
| Technicien | B | 1 | 35 |
| Agent de maîtrise principal | C | 1 | 35 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 35 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | 1 | 35 |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | 1 | 35 |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 33,12 |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 35 |
| Adjoint technique territorial | C | 1 | 35 |
| Filière animation | | | |
| Animateur | B | 1 | 35 |
| Adjoint territorial d'animation | C | 1 | 35 |
| Adjoint territorial d'animation | C | 1 | 35 |
| Filière médico-sociale | | | |
| ATSEM | C | 1 | 18,2 |
| ATSEM 1ère classe | C | 1 | 30,19 |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- CRE un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2024 ;
- PRECISE que ce poste est créé au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe technicien dans la catégorie C ;
- SUPPRIME un poste au grade d'adjoint technique principal de 2nd classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs correspondante telle que présentée ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette création de poste

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,
Claude CONAN



Le Maire
Jean-Pierre GURDEN



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

RIFSEEP - MISE A JOUR

VU les délibérations DE-2017-28-07, DE-2018-31-07, DE-2019-42-05, DE-201-45-04, DE-2021-03-07 instaurant et modifiant les le RIFSEEP.

Le RIFSEEP mis en place en 2017 dans la collectivité, la délibération en cours prévoit une attribution en fonction d'un groupe de fonction dans lequel sont inclus des grades. Afin de permettre à la délibération une meilleure adaptabilité aux carrières des agents, il est proposé de parler de cadres d'emploi plutôt que de grade.

La délibération présente ne prévoit pas de revalorisation des montants et donc n'a pas d'impact sur l'enveloppe indemnitaire annuelle.

Délibération actuelle :

| GROUPE | GRADE DE REFERENCE | IFSE | CIA |
|-------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| | | Montant plafond | Montant maximum |
| <i>Filière administrative</i> | | | |
| 1 | Attaché | 6 500.00 € | 15% |
| 3 | Adjoint administratif principal | 2 500.00 € | 10% |
| 4 | Adjoint administratif | 2 000.00 € | 10% |
| <i>Filière animation</i> | | | |
| 2 | Animateur | 5 000.00 € | 10% |
| 4 | Adjoint d'animation | 2 000.00 € | 10% |
| <i>Filière sanitaire et sociale</i> | | | |
| 4 | ATSEM | 2 000.00 € | 10% |
| <i>Filière technique</i> | | | |
| 2 | Agent de maîtrise principal | 5 000.00 € | 10% |
| 3 | Adjoint technique principal | 2 500.00 € | 10% |
| 4 | Adjoint technique | 2 000.00 € | 10% |

| COTATIONS | GROUPES DE FONCTIONS | EFFECTIFS (1) | CRITERES D'APPARTENANCE | SOUS-CRITERES D'APPARTENANCE |
|-----------|------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Groupe 1 | Direction générale | 1 TC | Responsabilité | Mise en œuvre orientations politiques Interface agents/élus Encadrement 17 agents |
| | | | Technicité | Expertise RH, budgétaire, finances, urbanisme, marchés publics, etc |
| | | | Contraintes particulières | Poste sensible et exposé, polyvalence, disponibilité, nombre d'heures important |
| Groupe 2 | Responsable de service | 1 TC | Responsabilité | Pilotage d'une équipe d'agents |
| | | | Technicité | Interlocuteur privilégié dans un domaine particulier Prise en compte de la réglementation Contraintes organisationnelles |
| | | | Contraintes particulières | Polyvalence Disponibilité |
| Groupe 3 | Gestionnaire autonome | 3 TC | Responsabilité | Pilotage Pas d'encadrement Interlocuteur privilégié |
| | | | Technicité | Expertise dans le domaine confié Autonomie |
| | | | Contraintes particulières | Polyvalence |
| Groupe 4 | Fonctions d'exécution | 4 TNC | Responsabilité | Pas d'encadrement Respect des directives |
| | | | Technicité | Maîtrise des domaines confiés |
| | | | Contraintes particulières | Polyvalence |

Proposition de nouvelle rédaction :

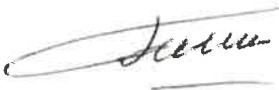
| COTATIONS | GROUPES DE FONCTIONS | EFFECTIFS (1) | CRITERES D'APPARTENANCE | SOUS-CRITERES D'APPARTENANCE | CADRE D'EMPLOIS CONCERNES | IFSE - Montant Plafond | CIA - Montant Maximum |
|-----------|------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|
| Groupe 1 | Direction générale | 1 TC | Responsabilité | Mise en œuvre orientations politiques Interface agents/élus Encadrement 17 agents | Attachés territoriaux | 6 500 € | 15% |
| | | | Technicité | Expertise RH, budgétaire, finances, urbanisme, marchés publics, etc | | | |
| | | | Contraintes particulières | Poste sensible et exposé, polyvalence, disponibilité, nombre d'heures important | | | |
| Groupe 2 | Responsable de service | 1 TC | Responsabilité | Pilotage d'une équipe d'agents Interlocuteur privilégié dans un domaine particulier | Techniciens territoriaux, Animateur territoriaux | 5 000 € | 10% |
| | | | Technicité | Prise en compte de la réglementation Contraintes organisationnelles | | | |
| | | | Contraintes particulières | Polyvalence Disponibilité Pilotage Pas d'encadrement Interlocuteur privilégié Expertise dans le domaine confié Autonomie | | | |
| Groupe 3 | Gestionnaire autonome | 3 TC | Responsabilité | Polyvalence | Adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux | 2 500 € | 10% |
| | | | Technicité | | | | |
| | | | Contraintes particulières | | | | |
| Groupe 4 | Fonctions d'exécution | 4 TNC | Responsabilité | Pas d'encadrement Respect des directives Maîtrise des domaines confiés | Adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux | 2 000 € | 10% |
| | | | Technicité | | | | |
| | | | Contraintes particulières | Polyvalence | | | |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

- APPROUVE la nouvelle rédaction du tableau d'attribution et de critères d'octroi du RIFSEEP.
- PRECISE que l'ensemble des disposition prévues dans les délibérations citées, n'est pas modifier et reste en vigueur.

Certifié conforme, le 26/06/2024

**Le secrétaire de séance,
Claude CONAN**



**Le Maire
Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etai^{ent} présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etai^{ent} absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

RECRUTEMENT SAISONNIER POUR LE CENTRE DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

Marie LE QUINTREC, adjointe en charge de l'enfance, explique que le centre de loisirs sans hébergement sera ouvert du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024 cet été. Pour faire face aux besoins d'encadrement, il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animateurs par le recrutement de 3 saisonniers au grade d'adjoint d'animation territorial échelon 1 catégorie C pour les besoins suivants :

- Du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024 pour 133 heures
- Du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024 pour 133 heures
- Du 8 juillet 2024 au 26 juillet 2024 pour 124,5 heures.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut et majoré en vigueur pour l'échelon 1 du grade d'adjoint d'animateur territorial.

Il sera proposé au conseil municipal :

- CREE 3 postes non permanents pour accroissement saisonnier tels que présentés pour exercer les missions d'animateur au Centre de Loisirs Sans Hébergement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,
Claude CONAN

Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 056-215601485-20240625-DE20240609-DE

Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etai^{ent} présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etai^{ent} absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

**CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE –
SERVICE ANIMATION 2024-2025**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1°,

Marie LE QUINTREC, adjointe en charge de l'enfance, explique que pour permettre au service enfance et scolaire d'accueillir l'ensemble des effectifs en garantissant les taux d'encadrement il convient de procéder à la création d'emploi non permanents pour accroissement temporaire d'activité de 4 postes d'adjoint territorial d'animation dans la catégorie hiérarchique C échelon 1 comme suit :

- 1 poste à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services annualisée de 28.1/35^{ème} pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024.
- 1 poste à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services annualisée de 32.23/35^{ème} pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024.
- 1 poste à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services annualisée de 31.80/35^{ème} pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août 2024.
- 1 poste à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services annualisée de 29.40/35^{ème} pour une durée de 1 an à compter du 31 août 2024.

La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, échelon 1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services annualisée de 14.55/35 à compter du 1^{er} août 2024 et pour une durée d'une année.

Et la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au grade d'ATSEM principal 2nd classe, catégorie C, échelon 1 à temps non complet pour une durée hebdomadaire des services de 30,75/35^{ème} pour une année à partir du 1^{er} septembre 2024.

Les rémunérations seront fixées par référence à l'indice brut en vigueur des 1^{er} échelons des grades en question auxquelles s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE la création des postes présentés ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,

Claude CONAN



Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CENTRE DE LOISIRS ET RESTAURATION SCOLAIRE – MORBIHAN HABITAT

Monsieur Le Maire explique que la commune de Nostang éprouve des difficultés aujourd'hui quant à l'organisation de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire et de la mise à disposition de salle pour les associations. Actuellement, l'espace des grands chênes regroupe tous ces activités, ce qui entraîne des difficultés de planning, de manipulation quotidienne et de logistique.

D'où l'idée de construire un nouveau bâtiment regroupant les activités périscolaires, extrascolaire et la restauration scolaire. Afin d'aider l'équipe municipale à poursuivre cette réflexion, une rencontre avec Morbihan Habitat s'est tenue afin qu'il nous présente leurs compétences et proposition en termes de mission programmatique d'un tel projet.

Nous avons reçu une proposition de marché de prestations intellectuelles pour une étude de programmation intégrant :

- Une étude programmatique ;
- Une estimation financière ;
- La production d'un planning détaillé.

Le montant du marché proposé est de 11 890 € HT soit 14 268 € TTC.

Vous trouverez cette proposition en annexe.

Après en avoir délibéré et avec 4 abstentions (Anne-Françoise LE BIHAN, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN et Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN)

- RETIENT la proposition d'étude de programmation proposée par Morbihan Habitat
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents,
- INSCRIT Les crédits nécessaires au budget.

Certifié conforme, le 26/06/2024

**Le secrétaire de séance,
Claude CONAN**



Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE L'ETUDE « CONCILIER ZONES DE MOUILLAGES ET ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE DU BASSIN DE NAVIGATION DE LA RIA D'ETEL » 2022-2023-2024 – AVENANT FINANCIER NUMERO 1

VU la délibération DE -2022-07-02 en date du 24 octobre 2022 portant approbation de la convention relative à l'étude concilier zones de mouillages et environnement à l'échelle du bassin de navigation de la Ria d'Etel.

La commune de Belz est coordonnateur du groupement de commande, aussi c'est le bureau d'études CREOCEAN a qui remporter le marché. Nous avons obtenu auprès du FIM une subvention de 90 000 € soit 60% du montant éligible fixé à 150 000 € HT.

Il nous est proposé de

- modifier le nombre de paiements à 3 contre 2 initialement prévus ;
- modifier le montant des paiements avec le dernier paiement qui correspond à une avance sur subvention définitive qui sera perçues par la mairie de Belz à l'issue de l'étude.

Cette demande de participation complémentaire est nécessaire pour attendre le versement du solde de la subvention versée en fin d'étude.

Voici la réparation financière

| COMMUNES | Nombre de Mouillages | Taux | Montant Prévisionnel avant signature du Marché | 1°acompte janvier 2024 | 2°acompte juin 2024 | AVANCE sur le solde de la subvention FIM |
|-------------------------|-------------------------------------|------------|------------------------------------------------|------------------------|---------------------|------------------------------------------|
| Beiz | 346 | 43,2 | 38 925,00 € | 19 462,50 € | 19 462,50 € | 27 216,00 € |
| Etef | 15 | 1,9 | 1 687,50 € | 844,00 € | 843,50 € | 1 197,00 € |
| Locoal Mendon | 149 | 18,6 | 16 762,50 € | 8 382,00 € | 8 380,50 € | 11 718,00 € |
| Nostang | 19 | 2,4 | 2 137,50 € | 1 069,00 € | 1 068,50 € | 1 512,00 € |
| Plouhinec | 175 | 21,9 | 19 687,50 € | 9 843,00 € | 9 844,50 € | 13 797,00 € |
| Sainte-Hélène | 96 | 12 | 10 800,00 € | 5 400,00 € | 5 400,00 € | 7 560,00 € |
| Total communes | 800 | 100 | 90 000,00 € | 45 000,50 € | 44 999,50 € | 63000 € |
| Total Subvention | 60% du montant HT de l'étude | | 90 000,00 € | 27 000,00 € | 0 | 0 |
| Total Projet | | | 180 000,00 € | 72 000,50 € | 44 999,50 € | 63000 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- APPROUVE la proposition d'avenant financier numéro 1 telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur Le maire à signer tous les documents afférents.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,
Claude CONAN



Le Maire
Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-06-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etaient absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)- MISE EN COHERENCE DU DISPOSITIF SUITE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L 213-1 et suivants et R 211-1 et suivants ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009 par laquelle a été institué le droit de préemption sur les zones U et AU du PLU approuvé le 10 mai 2006 et modifié le 9 avril 2008 ;
VU la délibération du conseil municipal n° DE-2024-04-01 en date du 21 mai 2024 approuvant le Plan local d'urbanisme,
VU la délibération du Conseil Municipal n° DE-2020-02-02 en date du 19 juin 2020 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain,
Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple pour les zones U et AU de l'ensemble du territoire communal, du PLU approuvé, lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

Monsieur Le Maire, le droit de préemption en matière d'urbanisme peut être défini comme la faculté reconnue à l'Etat, une collectivité publique, un établissement de coopération intercommunale... de se substituer à l'acquéreur (ou au donataire dans certains cas) d'un bien que son propriétaire met en vente (ou donne). Pour pouvoir être préemptés, les biens immobiliers doivent impérativement être situés dans une zone de préemption.

La finalité du droit de préemption est la réalisation d'opérations d'intérêt général.

Il est institué par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale dans les communes dotées d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- INSTAURE un droit de préemption urbain sur l'intégralité des secteurs U et Au sur l'ensemble du territoire communal afin de mener à bien sa politique foncière.

Certifié conforme, le 26/06/2024

Le secrétaire de séance,

Claude CONAN



Le Maire

Jean-Pierre GOURDEN.





DE-2024-06-14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19 juin 2024**

Etai^{ent} présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT

Etai^{ent} absents : Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Claude CONAN

Subventions aux associations

Après délibérations et avec 7 voix contre le report (Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Ghislaine BROQUARD, Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Denis L'ANGE ayant donné pouvoir à Claude CONAN et Monsieur Le Maire) et 10 voix pour, le conseil municipal :

- REPORTE les décisions d'attribution de subvention au prochain conseil municipal et affirme souhaiter avoir plus de détails sur le calcul.

Certifié conforme, le 26/06/2024

**Le secrétaire de séance,
Claude CONAN**

**Le Maire
Jean-Pierre GOURDEN.**

